Elle s'appelait Amina Al Falali, elle avait 16 ans. Le samedi 9 mars, elle s'est tuée près de Tanger avec de la mort aux rats. La raison de son geste bouleverse le Maroc : violée à 15 ans, elle avait été contrainte d'épouser son agresseur. Cet arrangement est prévu par la loi marocaine et permet à son violeur d'échapper à la prison. Le drame a provoqué une vaste mobilisation sur la blogosphère et dans les médias. Une pétition pour l'abrogation de «l'article de loi criminel» et intitulé «Nous sommes tous Amina Al Filali» a été mis en ligne sur Facebook. «Au delà de l'aspect législatif, c'est une affaire de mœurs, de perception de la femme-objet qui perdure, du manque d'éducation à proprement parler et d'éducation sexuelle notamment», estime le quotidien francophone *L'Economiste* .

Quelque 300 personnes ont organisé jeudi un sit-in, à l'appel de la Ligue démocratique pour les droits de la femme, devant le tribunal de Larache où le jugement entérinant le mariage de l'adolescente avait été prononcé. Un autre sit-in est prévu samedi devant le siège du parlement à Rabat.

L'émotion dans le pays a forcé les politiques à s'exprimer sur la législation de protection des femmes. Fait rare: le gouvernement a largement consacré sa réunion hebdomadaire à l'examen de ce drame. «Cette fille a été violée deux fois, la dernière quand elle a été mariée», a déclaré le porte-parole du gouvernement Mustapha El Khelfi. «Il faut étudier d'une manière approfondie cette situation avec la possibilité d'aggraver les peines dans le cadre d'une réforme de l'article du code pénal. Nous ne pouvons pas ignorer ce drame», a-t-il ajouté.

«Un débat pour réformer cette loi»

La seule femme ministre du gouvernement islamiste, Bassima Hakkaoui, responsable du portefeuille de la solidarité, de la femme et de famille a reconnu un «vrai problème» et préconisé un «débat pour réformer cette loi», sur la chaîne de télévision publique 2M. «C'est un cri de la société», a lancé une ex ministre, Nouzha Skalli, qui occupait le même poste dans le gouvernement précédent. Les deux femmes s'exprimaient sur la chaîne publique qui, fait rare, y consacrait jeudi la quasi totalité de son journal de la mi-journée. « La loi considère la mineure violée comme une criminelle bien qu'elle soit victime de la violence», a dit Nouzha Skalli, regrettant «l'absence de protection en faveur des mineurs». «Il faut réformer le code pénal afin de l'adapter à la nouvelle constitution qui interdit la violence contre les femmes et assure l'égalité des sexes», a-t-elle ajouté. Dans la loi marocaine, le viol est considéré comme un délit, et est puni au maximum de 5 ans de prison. le violeur a la possibilité de choisir entre l'emprisonnement ou le mariage avec sa victime.

Dans de nombreuses familles où le poids de la tradition et de la religion est très fort, la perte de la virginité hors du mariage est considéré un déshonneur pour la famille. Souvent, des arrangements sont trouvés, avec la contribution de la justice, pour que les filles violées épousent leur agresseur. Le Maroc n'est pas le seul pays du Maghreb dans cette situation. En Tunisie et en Algérie également, si la victime épouse son violeur, celui-ci échappe aux poursuites.

Par Caroline Bruneau